



Formation

Être autonome pour faire sa demande d'aide PAC

07 mai 2025

Lieu à confirmer (département 04)

Objectif de la formation : Être autonome pour faire sa demande d'aides PAC en ligne sur Télépac

Public visé : Agriculteurs.trices du département et des départements limitrophes. Elle s'adresse en priorité aux personnes vont faire une déclaration PAC pour la première fois cette année.

Pré-requis : La personne doit avoir droit à des aides PAC et avoir un numéro PACAGE.

Coût de la journée : 182 € pour 7h de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

Pour les salariés : 175 € - prise en charge possible par l'OPCO (OCAPIAT dispositif Boost)

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) et le [règlement intérieur](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

Durée et modalités de la formation : 1 jour (7 heures) / 9h00-17h – 8 stagiaires minimum, 12 stagiaires maximum

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA
15 avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX

N° SIRET : 509 252 490 00032
N° Organisme de Formation : 93840372284

Renseignements et
inscription :

Oriane Mertz
07 77 83 07 44

Oriane.mertz@ardearpaca.org



Être autonome pour faire sa demande d'aide PAC

7 mai 2025

Lieu à confirmer (département 04)

Programme de la formation :

Intervenante : Marion Robert, conseillère AgribioVar , accompagne des déclarations de dossiers PAC depuis 2021.

Objectif pédagogique : Identifier les aides PAC auxquelles sa ferme est éligible

- Tour de table, présentation des stagiaires
- Connaître les différentes aides PAC et leurs critères d'éligibilité
- Comprendre les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)

Objectif : Être autonome pour faire sa déclaration PAC avec le logiciel Télépac.

- Etapes, échéances et documents
- Interface Télépac, s'appropriier l'outil en ligne,
- Savoir dessiner ses parcelles et ses infrastructures agroécologiques, savoir enregistrer ses cultures,
- Points de vigilance et erreurs à éviter.
- Connaître les procédures de contrôle

Objectif : Prendre en main le logiciel télépac sur son propre dossier

Etapes pas à pas de la déclaration PAC :

- Se connecter sur télépac
- Dessiner ses parcelles et ses infrastructures agro-écologiques

Évaluation et quizz – bilan à chaud

Modalités pédagogiques :

- Présentation orale appuyée d'un diaporama projeté et réalisation de schémas sur paperboard.
- Fiches explicatives distribuées à tous les participants.
- Echanges entre intervenant.e.s et stagiaires,
- Travail individuel sur le logiciel télépac avec appui de l'intervenante.
- Exemple sur l'interface

Modalités d'évaluation :

- Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

Indicateur de résultat : 93 % de satisfaction des formations de l'ARDEAR PACA en 2023

Renseignements et inscriptions : Oriane Mertz
07 77 83 07 44

oriane.mertz@ardearpaca.org

Inscription jusqu'au 30 avril 2025

Accès aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.



CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicedereplacement.fr

